

# Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

## Direction générale



Le 30 mars 2020

**Objet** : Déroulement des activités pendant la fermeture des établissements scolaires jusqu'au 1<sup>er</sup> mai dans le contexte de la COVID-19.

Chers parents,

Je vous transmets une [communication](#) de la part du ministre de l'Éducation, Monsieur Jean-François Roberge, relativement à différentes modalités qu'il a mises en place en raison de la fermeture des établissements jusqu'au 1<sup>er</sup> mai prochain. Je vous invite à en prendre connaissance après avoir lu les informations importantes ci-dessous :

### **Contenus éducatifs**

Le Ministère développera plusieurs contenus éducatifs **optionnels** qui seront accessibles progressivement par le biais de différentes plateformes.

Tout d'abord, un site web offrant des activités pédagogiques a été mis en ligne aujourd'hui : [L'école ouverte](#). De plus, à compter de la semaine du 6 avril, le Ministère diffusera une trousse d'activités pédagogiques chaque semaine, laquelle vous sera transmise directement par la direction de l'établissement que fréquente votre enfant. Enfin, une programmation sera également disponible sous peu sur le réseau de la télévision publique Télé-Québec.

Veuillez prendre note que le matériel scolaire qui aurait pu être laissé en classe par les élèves n'est **aucunement requis** pour la réalisation de ces activités éducatives.

Je tiens à vous rassurer à propos du caractère facultatif de ces activités : comme l'a affirmé le ministre de l'Éducation, l'objectif vise *la consolidation des apprentissages des élèves pendant la période de fermeture, et qu'elles demeurent optionnelles. Bien qu'importants, ces contenus ne feront l'objet d'aucune évaluation.* À ce stade-ci, l'année scolaire 2019-2020 n'est pas compromise.

Néanmoins, soyez assurés que les directions d'établissement et les équipes-écoles de la CSMB communiqueront avec vous au cours des prochains jours et conviendront de la meilleure approche pour assurer le suivi des élèves. À ce chapitre, l'équipe de professionnels du Service des ressources éducatives de la CSMB travaille déjà en étroite collaboration avec les équipes-écoles.

### **Accès aux établissements**

Hier soir, le dimanche 29 mars, le Ministère a annulé l'opération de récupération des effets personnels et scolaires pour les régions de l'Estrie et de Montréal. La directive du gouvernement demeure donc la même jusqu'à nouvel ordre : **les établissements demeureront fermés au personnel et au public**. *Merci d'en prendre note eu égard aux informations qui apparaissent en conclusion de la lettre du ministre qui s'adresse à l'ensemble des parents du Québec, à l'exception de ceux des régions mentionnées ci-dessus.*

### **Correspondance pendant le mois d'avril 2020**

À compter des prochains jours, chaque direction d'établissement prendra le relais pour vous informer de toute modalité à suivre pendant la période de fermeture, ce qui leur permettra de préciser les informations propres à la réalité de chaque milieu. Je peux vous assurer que toutes les équipes-écoles sont mobilisées pour assurer le meilleur des suivis dans les circonstances.

Quant à moi, au nom de toute l'équipe de la CSMB, je tiens à remercier chaleureusement chaque parent pour sa collaboration et sa compréhension depuis le 13 mars dernier. Il s'agit d'un contexte extrêmement changeant auquel nous sommes tous et toutes conviés pour se rallier, dans nos rôles respectifs, afin d'enrayer le plus rapidement possible cette pandémie.

Prenez soin de vous et de vos familles,

Dominic Bertrand  
Directeur général